

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Quelques informations pour mieux comprendre votre première facture



Combien de factures vais-je recevoir ?

Les services eau potable et assainissement collectif sont **gérés séparément**, vous recevrez donc deux factures pour l'eau potable & deux factures pour l'assainissement collectif.

Chaque service édite **2 factures par an** :

- Une facture estimative (premier semestre)
- Une facture réelle, basée sur le relevé de compteur (deuxième semestre).

Comment payer ma facture ?

Tous les moyens de paiement sont possibles et sont **précisés au dos** de votre facture :

- TIP SEPA
- Virement bancaire
- Chèque
- Paiement en ligne via PayFiP
- Paiement par QR code (en espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé)
- **Prélèvement automatique** (envoyez simplement votre RIB par courrier ou mail pour mettre en place le mandat de prélèvement).

Besoin d'aide ou d'informations ? : Tel. 05 54 09 00 62

Par mail :

- **service-usagers@cc-portesdevassiviere.fr**

Par courrier : Communauté de communes des Portes de Vassivière, 05 rue de la Liberté – 87120 Eymoutiers.

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !



Comment lire ma facture ?

Zoom sur la partie détaillée de la facture (verso)



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

1

Facture estimative n° 652OMEGA26 du 02/07/2026

Point de consommation	N° série compteur	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
43546	43546	02/07/2026	1741			1795	54
Consommation totale estimée							54

Consommation facturée (m3) 54

Détail de votre facture

Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	4 T.V.A.	Montant TTC
---------	----------	-------	---------------	------------	----------	-------------

Distribution de l'eau

Abonnement Eau	2026	6 mois	65,00000	32,50	1,79 (5.5%)	34,29
Consommation eau potable	2026	54 m3	1,35000	72,90	4,01 (5.5%)	76,91

Organismes publics

Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	2026	54 m3	0,03370	1,82	0,10 (5.5%)	1,92
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2026	54 m3	0,06950	3,75	0,21 (5.5%)	3,96
Redevance consommation d'eau potable (agence de l'eau)	2026	54 m3	0,32000	17,28	0,95 (5.5%)	18,23

Total de votre facture	128,25	7,06	135,31
Montant total à payer	128,25	7,06	135,31

1 **Rappel des références de la facture** : type // numéro // date

2 **Redevances fixées en Conseil Communautaire** : les montants diffèrent selon les communes. L'harmonisation des tarifs est obligatoire, elle est prévue sur une période de 5 ans.

3 **Redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau** : elles contribuent à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité et à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

4 **La TVA est obligatoire** depuis le 1er janvier 2025 (+ de 5000 habitants).

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Description des tarifs appliqués en 2026

Les montants diffèrent selon les communes. L'harmonisation des tarifs est obligatoire, elle est prévue sur une période de 5 ans.



- **Eau potable** **Rappel : La TVA à 5,5% s'applique sur tous les tarifs de l'eau potable.**

Communes	Part fixe en €	Part variable au €/m3
Augne	70,00 €	1,34 €
Beaumont-du-Lac	78,00 €	1,32 €
Bujaleuf	70,00 €	1,38 €
Chelssoux	70,00 €	1,42 €
Doms	67,00 €	1,35 €
Eymoutiers	65,00 €	1,35 €
Nedde	73,00 €	1,41 €
Peyrat-le-Château	70,00 €	1,42 €
Rempnat	67,00 €	1,26 €
Saint-Julien-le-Petit	70,00 €	1,40 €
Saint-Amand-le-Petit	76,00 €	1,30 €
Sainte-Anne-Saint-Priest	67,00 €	1,42 €

L'Agence de l'eau applique également **3 redevances sur l'eau potable** :

- *prélèvement sur la ressource en eau* : **0,0337 €/m3**
- *performance des réseaux d'eau potable* : **0,0695 €/m3**
- *consommation d'eau potable* : **0,32 €/m3**.

La part fixe
c'est l'abonnement
au service à l'année



- **Assainissement collectif**

Communes	Part fixe en €	Part variable en €/m3
Beaumont-du-Lac	76,00 €	2.10 €
Bujaleuf	55,00 €	2.13 €
Doms	55,00 €	1.60 €
Eymoutiers	55,00 €	2.10 €
Nedde	62,50 €	2.17 €
Peyrat-le-Château	55,00 €	2.10 €
Saint-Julien-le-Petit	55,00 €	1.86 €

L'Agence de l'eau applique **1 redevance sur l'assainissement collectif** :

- *performance des réseaux d'assainissement collectif* : **0,01837 €/m3**.